AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0124.

Cette session se tiendra le 14 septembre à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0124

3260, rue Vickerage (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

- Autoriser une habitation unifamiliale qui possédera un sous-sol enfoui à 50% sous le niveau du sol, au lieu d'être enfoui à plus de 60% sous le niveau du sol jusqu'à une distance d'au moins 3 mètres des murs extérieurs, tel qu'exigé à la réglementation.

- Autoriser une habitation unifamiliale qui possédera une hauteur de 10,66 mètres au lieu de posséder une hauteur maximum de 10 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-43 (Vickerage).

Dispositions réglementaires affectées

- Règlement de zonage n° 2017-498, Terminologie, Article 9, SOUS-SOL : Partie d'un bâtiment situé sous le premier étage et qui est à plus de 60% sous le niveau du sol jusqu'à une distance d'au moins 3 mètres des murs extérieurs.

- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-43 (Vickerage) : La hauteur maximale prescrite est de 10 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 14 SEPTEMBRE 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 23e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 23e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier